



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 50550

Texte de la question

M. Maurice Ligot attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le financement de l'apprentissage en prenant pour illustrer cette question, le cas du financement de l'apprentissage dans la région des Pays de la Loire. La loi sur l'apprentissage votée en 1996 prévoyait des ressources correspondantes pour l'année 1997, mais la situation s'est détériorée pour les raisons suivantes : d'une part l'Etat s'est désengagé par rapport au contrat de plan (moins 5,2 MF) en raison de l'allongement à 6 ans, après deux années d'exécution à 100 % ; d'autre part, les textes d'application de cette loi ne sont pas parus et les effets escomptés sont à réviser à la baisse. Pour ces raisons la perte vraisemblable pour la région des Pays de la Loire et pour les centres de formation des apprentis est de 10 à 15 millions de francs. Pour avoir un plein effet d'application, les textes auraient dû sortir au plus tard au début de novembre 1996. Il serait nécessaire de voter une nouvelle loi pour mettre en œuvre la mesure de péréquation nationale. Les entreprises ne disposent donc pas, semble-t-il, des éléments nécessaires pour se libérer de la taxe d'apprentissage. Parallèlement la suppression d'une mesure d'exonération du versement des taxes d'apprentissage n'a pas été prise concernant les très petites entreprises, ayant une masse salariale inférieure à 6 fois le S.M.I.C. et employant un apprenti au moins. Ces entreprises continuent à bénéficier d'une exonération alors que les primes pour l'emploi des apprentis sont passées de l'ordre de 12 à 17 000 francs à 26 000 francs. Le manque à gagner pour l'ensemble du dispositif de la région est donc de l'ordre de 6 millions de francs, en raison de 10 000 entreprises concernées environ. Les effectifs des apprentis dans la région des Pays de la Loire sont de 23 200 apprentis, soit une augmentation de 13 % en un an, la moyenne nationale étant de 8 %. Le budget de fonctionnement nécessaire est de 480 MF. L'ensemble des ressources de financement permet d'arriver à un montant de 410 MF. Si cette hypothèse se vérifiait, il manquerait 70 MF pour permettre l'équilibre du fonctionnement de l'apprentissage régional dans la région. Sachant que l'apprentissage est l'une des priorités de l'Etat pour résorber le chômage et créer des emplois, il paraît urgent de prendre les décisions nécessaires pour pallier à ce grave problème de financement.

Données clés

Auteur : [M. Ligot Maurice](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50550

Rubrique : Apprentissage

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1863